



Téléphone 02 38 59 71 71
Télécopie 02 38 57 21 93
E-mail mairie-darvoy@wanadoo.fr

Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune de Darvoy

Année 2025-2026

Table des matières

Préambule.....	3
I. Présentation de la commune de Darvoy	7
II. Les effectifs scolaires et péri- ou extra- scolaires.....	12
III. Locaux et budgets alloués à l'école :	14
IV. Locaux, moyens et interventions des accueils collectifs de mineurs sur le temps péri et extra - scolaire 17	
A. Le périscolaire.....	19
1. L'accueil du matin entre 7 h 00 et 8 h 20 :	19
2. La pause méridienne entre 12 h 00 et 13 h 45 :	20
3. L'accueil du soir entre 16 h 15 et 18 h 30 :	21
4. L'accueil du mercredi	21
B. L'extra-scolaire : l'ALSH (Accueil de Loisir sans hébergement)	23
C. Le club Ados	24
V. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle de la commune.....	29
A. Champ d'application.....	29
B. Public concerné par le PEDT	31
C. Périodes et horaires concernés	31
VI. Les objectifs généraux du PEDT	32
VII. La mise en œuvre du PEDT	37
A. L'accueil du matin.....	37
B. La pause méridienne.....	38
C. L'accueil du soir	41
D. Les mercredis.....	42
E. Les vacances scolaires.....	45
F. Encadrement des activités proposées.....	47
VIII. Pilotage et suivi des actions, évaluation.....	48
A. Pilotage	48
B. Evaluation	48
Conclusion.....	50

Préambule

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet éducatif définit les orientations éducatives de la municipalité. Il sert de référence à l'équipe d'animation et aux familles. Il est utilisé comme outil de travail et fixe la ligne de conduite des structures d'accueils collectifs de mineurs de la commune et vise à mettre en œuvre une forme de cohérence éducative entre les différents intervenants auprès des enfants de la commune. Celui-ci favorise aussi la cohésion des équipes et leur sentiment d'appartenance à la collectivité. Il permet une dynamique de travail commune.

Le PEDT sert notamment de base au projet pédagogique du Service Jeunesse (SJ) et de référence à la CAF dans la constitution des dossiers de subvention/aides financières.

Le PEDT actuel date de 2022 (renouvelé seulement au gré des évolutions de tarifs) : la volonté de la municipalité et de la direction du SJ est de prolonger la politique locale en direction des enfants et de la jeunesse, et de tenir compte des évolutions : la décision de modifier la pause méridienne en l'inscrivant dans les temps périscolaires déclarés ; l'inscription de l'accueil du mercredi en « plan mercredi » ; la mise en place d'un « Club Ados » ; l'inscription de la commune dans le CTG en relation avec la CAF et la Communauté de communes des Loges ; la proposition d'une mission de service civique. De même, il s'agit de valoriser l'activité du Conseil consultatif des jeunes qui mène des actions durant des mandats annuels depuis 2022.

Plusieurs axes ont déjà été développés ou sont actuellement prolongés :

Pour les maternelles et primaires en temps scolaire

- Entretien et adaptation permanente des locaux (rénovation des sanitaires des primaires, construction d'un préau, réflexion et adaptation aux conséquences du changement climatique des différentes structures d'accueil, notamment le restaurant scolaire)
- Réflexion sur les cours d'école
- Réflexion portée sur les abords de l'école, équipement en agrès et jeux
- Financement des interventions de différents partenaires (l'Association Gymnique des Loges, club de hand de Jargeau) et volonté de réorienter et renouveler l'offre d'interventions (Intégrer le DJS bad, le club de foot de l'USD ou l'association de tennis de table par exemple, s'appuyer sur Centre Science, faire intervenir les professeurs de l'école municipale de musique)
- Réflexion sur le recrutement d'ATSEM et d'animatrices.teurs dans le cadre de départs à la retraite ou de rotations des personnels

Pour les maternelles et primaires en temps périscolaire

- Pérennisation du personnel d'animation
- Mise en place des nouvelles activités périscolaires
- Mise à disposition d'un terrain municipal en relation avec une association conventionnée dans le but de développer des actions pédagogiques sur la faune et la flore locales
- Partenariat avec les associations locales pour diversifier les nouvelles activités périscolaires

- Abandon des TAP sur la pause méridienne mais inscription comme temps périscolaire méridien
- Etudes surveillées ou aide aux devoirs à organiser et à pérenniser
- Développer une éducation à l'alimentation et au tri des déchets
- Mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes

Pour les collégiens et les lycéens :

- Ouvrir le dialogue avec une population peu/pas concernée par les accueils offerts
- Intégrer leurs besoins et leurs demandes au projet de rénovation du cœur de village
- Pérennisation d'un conseil consultatif des jeunes
- Se rapprocher des communes proches pour mettre en place des actions communes en direction des adolescents

Pour les accueils de loisirs :

- Maintien des accueils de loisirs extrascolaires : accueil des 3-6 ans et des 6-11 ans à chaque vacances scolaires (une semaine sur deux lors des vacances d'automne, d'hiver et de printemps, ainsi que trois semaines au mois de juillet et une semaine en août)
- Amélioration des conditions matérielles d'accueil (adaptation des structures au changement climatique)
- Organisation de stages ou d'un accueil à destination des ados (stages sportifs, culturels, journées à thèmes ...)
- Refonte du dispositif des quotients familiaux et tarifs afin de favoriser la fréquentation des structures
- Poursuivre et accompagner la professionnalisation des équipes : recrutements, formations

L'ensemble de ces actions doit sa mise en œuvre et sa réussite aux acteurs locaux et au partenariat avec les institutions (DRAJES pour les agréments, le suivi des équipes, le conseil ; la CAF pour les conseils, l'aide au développement des projets et les aides financières). Il s'agit désormais de s'inscrire dans le projet de territoire de la CCL et de la Convention Territoriale Globale qui redéfinit les modalités d'intervention de la CAF.

Ces partenariats sont essentiels pour la poursuite des projets et le renouvellement du projet éducatif territorial.

Au cours des précédents PEDT, les objectifs de la commune étaient d'accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté, de renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales, d'intégrer les enfants et les jeunes à la politique culturelle communale, de permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés, de promouvoir les valeurs du développement durable et d'accompagner les familles dans leur parentalité. Tous ces objectifs ont été peu ou prou mis en œuvre même si leur évaluation reste à faire.

La mise en œuvre de ce nouveau PEDT doit pouvoir s'appuyer sur le travail déjà réalisé et poursuivre :

- Un enjeu d'épanouissement de l'enfant respectant au mieux les rythmes biologiques, son processus de développement, sa curiosité dans un climat le plus serein et apaisé pour lui
- Un enjeu sociétal en permettant l'accès à tous à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes dans le respect de l'environnement
- Un enjeu politique avec la volonté de maintenir le plus haut niveau possible de qualité de service public

- Un enjeu de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et associative dans l'intérêt de l'enfant.

1- Collectivité territoriale porteur du projet :

COMMUNE DE DARVOY

2- Date de présentation du projet :

Avril 2026

3- Correspondants :

M. PELLETIER Jérôme, Adjoint au Maire, en charge de la Vie Scolaire, du périscolaire, loisirs et jeunesse
jerome.pelletier@darvoy.fr

Mme LUCAS Katy, Directrice du service enfance et jeunesse de Darvoy
02-38-59-79-36 - service-jeunesse@darvoy.fr

I. Présentation de la commune de Darvoy

La Commune de Darvoy est une commune du Loiret située à 16 Km au sud-est d'Orléans, entre les communes de Sandillon et Jargeau. Elle appartient à la Communauté de Communes des Loges, qui regroupe 20 communes et 42 635 hab.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	853	987	1 476	1 694	1 731	1 834	1 870	1 872	1 905
Densité moyenne (hab/km²)	99,4	115,0	172,0	197,4	201,7	213,8	217,9	218,2	222,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombremments, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

La commune a vu sa population plus que doubler en un demi-siècle. Malgré une stagnation récente (la commune fait partie des rares exceptions dans ce cas à l'échelle de la CCL entre 2011 et 2016), la tendance à la hausse semble devoir se confirmer à un rythme moins soutenu (comme pour l'ensemble du territoire intercommunal). Les derniers chiffres indiquent une population de 1951 habitants, mais dont la progression est freinée par le PLU et le PPRI, inscrits dans le SCoT qui définissent et encadrent la croissance possible des constructions, de l'urbanisation et donc de la population.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016	2016 à 2022
Variation annuelle moyenne de la population en %	2,1	5,9	1,7	0,2	0,8	0,4	0,0	0,3
due au solde naturel en %	0,3	0,4	0,4	0,1	0,5	0,7	0,6	0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,9	5,4	1,3	0,1	0,4	-0,3	-0,6	-0,0
Taux de natalité (‰)	13,7	13,8	11,5	8,9	11,7	13,7	11,2	10,1
Taux de mortalité (‰)	11,2	9,4	7,2	8,0	7,1	5,2	5,1	6,7

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1968 au RP1999 dénombremments, RP2011 au RP2022 exploitations principales - État civil.

Cette croissance, d'abord due au solde migratoire, est désormais davantage le fruit du solde naturel. Cela suppose que la commune a attiré et attire plutôt de jeunes couples avec ou sans enfants, qui s'installent pour fonder une famille, mais que certains repartent ce qui peut se traduire par des variations importantes des effectifs scolaires d'une génération à l'autre. Le taux de natalité subit la même érosion qu'à l'échelle départementale.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 870	100,0	1 872	100,0	1 905	100,0
0 à 14 ans	369	19,7	344	18,4	340	17,8
15 à 29 ans	241	12,9	255	13,6	245	12,9
30 à 44 ans	389	20,8	334	17,8	372	19,5
45 à 59 ans	411	22,0	394	21,1	378	19,9
60 à 74 ans	322	17,2	382	20,4	362	19,0
75 ans ou plus	139	7,4	163	8,7	208	10,9

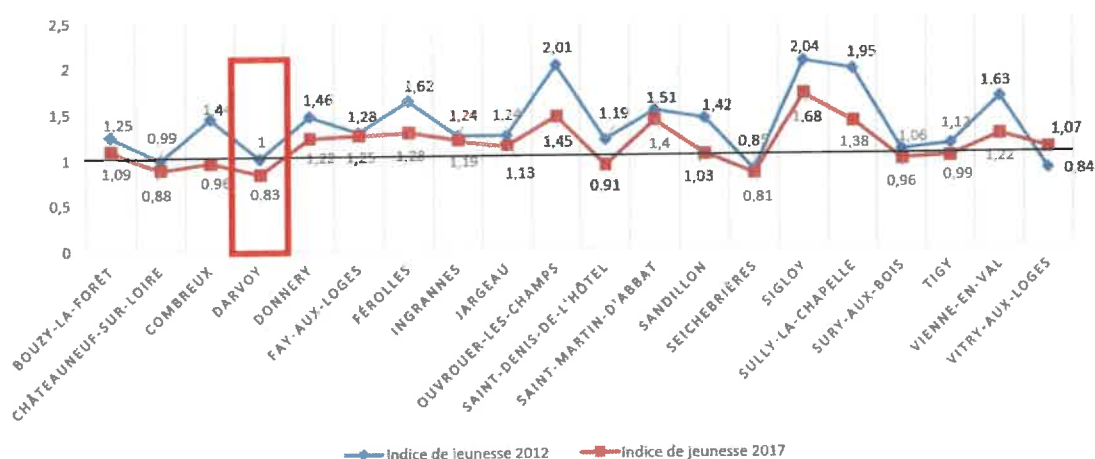
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

En termes de structure par âge, la population de la commune vieillit et les 0-14 ans sont passés de 369 à 340 individus en 11 ans, et la part de la population qu'ils représentent a perdu presque 2 points, au profit des 75 ans et plus, notamment. Cette tendance est commune à la CCL mais les pourcentages de 0-14 ans y sont plus élevés (19.5 % en 2022). Cette situation est une tendance ancienne, comme en témoigne l'indice de jeunesse de Darvoy, l'un des plus faibles de la CCL, et en baisse.

➤ Un indice de jeunesse en baisse

Indice de jeunesse		
CCL 2012	CCL 2017	Loiret 2017
1,22	1,06	1

ÉVOLUTION INDICE DE JEUNESSE 2012-2017



Entre 2012 et 2017 : baisse de l'indice de jeunesse sur toutes les communes sauf sur Vitry aux loges

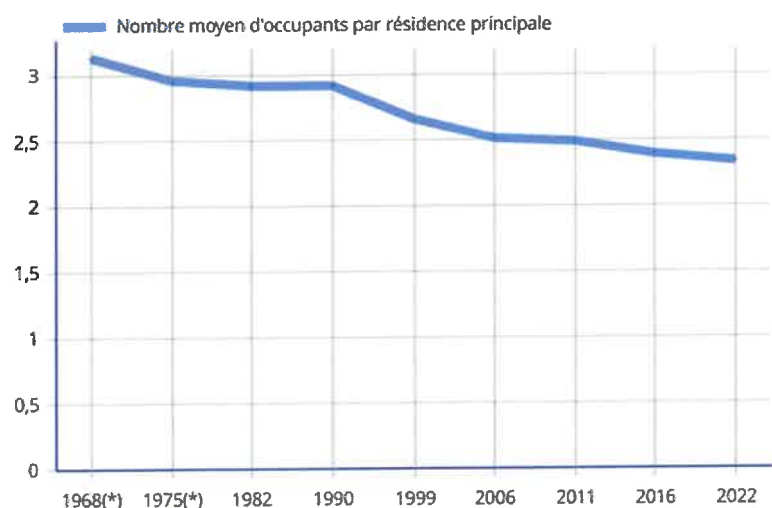
En 2017 : 13 communes avec un indice >1

7 communes : Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, St Denis de l'hôtel, Seichebrières, Sury aux Bois, Tigy avec un indice <1

Indice de jeunesse: part des moins de 20 ans/ plus de 60 ans

Source: insee2012- 2017

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2011 au RP2022 exploitations principales.

La taille des ménages diminue aussi régulièrement depuis 1968, reflet d'une baisse du nombre d'enfants par famille, de l'augmentation des familles monoparentales et des parents isolés, ce qui a des conséquences aussi sur les demandes d'accueil des enfants, notamment pour les services péri et extra scolaires.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	352	436	594	652	723	788	812	850	878
Résidences principales	269	332	500	581	651	728	752	784	814
Résidences secondaires et logements occasionnels	68	85	62	50	41	19	17	25	16
Logements vacants	15	19	32	21	31	41	44	41	48

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

L'essentiel des logements de Darvoy sont des résidences principales (92.7 %), ce qui illustre le type d'installation et la dimension familiale de la population de Darvoy. Le nombre de logements vacants peut constituer un potentiel de croissance de l'offre immobilière et donc de la population mais cela reste relativement contraint.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	806
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 916
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	25 590
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	s

Note : Pour des raisons de secret statistique (s) ou de donnée manquante (vm), les graphiques et tableaux peuvent être incomplets.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025.

La médiane des revenus est légèrement supérieure à celle de la CCL (24 780 euros), et très nettement supérieure à celle du Loiret (23 090 euros).

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	78	54	57
Taux de chômage en %	8,4	6,2	6,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	23,3	14,1	22,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	6,0	5,1	5,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	11,5	6,7	4,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

EMP T5 - Emploi et activité

Indicateur sur l'emploi	2011	2016	2022
Nombre d'emplois dans la zone	202	197	240
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	853	836	849
Indicateur de concentration d'emploi	23,6	23,6	28,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,0	58,2	57,9

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2025.

Le faible taux de chômage (6.4 % contre 11.3 % pour le Loiret et 7.1% pour la CCL), le taux d'activité (80.5 % contre 79.7 % pour la CCL et 76.2 % pour le Loiret) et notamment des femmes (81.4 % contre 77.9 % pour la CCL et 73.9 % pour le Loiret) peuvent expliquer des besoins importants d'accueil périscolaires puisque la plupart des parents travaille¹. De même, l'indicateur de concentration d'emploi suppose des salariés essentiellement périurbains qui ont besoin d'amplitudes horaires d'accueil assez large. Cela explique aussi que certains parents demandent régulièrement des heures d'ouverture ou des plages d'ouverture (notamment pendant les petites vacances) plus grandes.

¹ La répartition des quotients familiaux des familles en témoigne puisque 20 familles comprenant 34 enfants ont un QF inférieur ou égal à 800 €, contre 101 familles comprenant 138 enfants supérieur à 800 €.

La commune de Darvoy a donc connu une forte croissance de sa population au cours du dernier demi-siècle et un renouvellement de sa composition, du fait de l'arrivée de jeunes couples, non originaires de la commune. Le ralentissement actuel s'accompagne de projets de construction et des lotissements programmés en partie finalisés sur la commune et nous pouvons raisonnablement envisager au mieux, une augmentation du nombre d'enfants sur la commune, au pire une stagnation ou une baisse progressive. La demande en structures d'accueil et de loisirs de cette population – active et dont le travail se situe essentiellement en dehors de la commune – est donc importante et semble devoir se maintenir dans les années à venir. Enfin, le recours ponctuel au télétravail et la flexibilité croissante de certains emplois entraînent une demande vers davantage de souplesse des parents et une adaptabilité permanente des services.

La commune offre des services en conséquence, qui sont ceux d'une ville (au sens de 2000 hab agglomérés) sans en avoir les dotations ni les outils (notamment en termes de bâtiments et de structures d'accueil) et la situation fiscale relativement confortable de la population explique aussi des dotations de l'Etat moyennes. Cela se traduit par une forme d'inconfort permanent pour la constitution des budgets (en considérant notamment les charges de personnels) et la volonté d'apporter l'offre la plus adaptée possible.

II. Les effectifs scolaires et péri- ou extra- scolaires

L'essentiel des enfants en âge de l'être sont scolarisés sur la commune.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2022

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	89	68	76,1	75,9	76,5
6 à 10 ans	120	120	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	94	93	99,0	98,1	100,0
15 à 17 ans	77	75	97,5	95,4	100,0
18 à 24 ans	93	43	45,8	49,1	41,0
25 à 29 ans	75	3	3,9	0,0	7,5
30 ans ou plus	1 320	6	0,4	0,4	0,4

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

Les effectifs s'élèvent à 190 enfants à Darvoy en 2025-2026.

Effectifs de l'école de Darvoy	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ²	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de classes (M/P)	3 5	3 5	3 5	3 5	3 4	3 5	3 5	3 5	3 5	3 5
Maternelles	74	70	72	73	74	65	69	71	78	74
Primaires	123	121	111	104	113	118	122	126	117	116
Total	197	191	183	179	187	183	191	197 ³	195	190

Les effectifs scolaires ont d'abord baissé de pratiquement 10 % avant de rebondir pour revenir aux niveaux de 2017, ce qui témoigne de variations non négligeables sur seulement 6 années et oblige notamment à une adaptation en termes d'équipement. Après avoir connu une fermeture de classe, l'augmentation constatée en 2020 a permis la réouverture d'une 8^e classe à la rentrée 2021. Le nombre de naissances a connu une légère hausse de 2017 à 2021 (de 15 à 22) pour fléchir en 2022 (19) et la baisse des effectifs en PS à la rentrée (16 élèves attendus en septembre 2026) peut interroger, même si des arrivées dans les classes supérieures expliquent un maintien global des effectifs (8 nouveaux élèves sur les autres niveaux, reflet de l'attractivité de la commune). Cette variable (à la différence des naissances et même si des parents déménagent) reste difficile à évaluer. Si les enfants de moins de 3 ans ne représentent que 3.5% de la population de la commune, le taux de couverture élevé (82 places d'accueil en petite enfance pour 100 enfants, supérieur à la CCL et au Loiret) attire des parents qui

² 183 élèves inscrits en date du conseil d'école du 12 octobre 2021. Un nouvel élève viendra s'ajouter à la classe des CE1-CE2 à la rentrée de novembre, pour un total de 184 élèves. Les effectifs pour la rentrée 2022 sont stables puisque 22 enfants nés en 2019 sont recensés en mairie, pour 23 CM2 qui partent.

³ Estimation donnée en conseil d'école le 15 juin 2023

demandent ensuite une dérogation pour l'entrée en PS de maternelles. Une politique de coordination et la mise en œuvre d'un protocole commun avec les communes voisines ont permis de gérer au mieux ces demandes.

L'école maternelle accueille 3 classes, une pour chaque niveau (même si des regroupements sont possibles en fonction des effectifs et des exigences de la Education Nationale en GS) pour un effectif moyen de 72 élèves par an, soit 24 par classe. L'école élémentaire accueille 5 classes avec la généralisation des doubles niveaux afin de répondre aux exigences de l'Education Nationale en termes d'encadrements de certains niveaux (en CP et en CE1) pour une moyenne de 117 élèves par an soit un peu plus de 23 par classe.

La qualité de l'accueil est garantie en grande partie par une grande stabilité des enseignants en poste⁴ et un niveau des effectifs qui nous situe légèrement au-dessus des moyennes nationales⁵.

L'accueil se fait sur 4 jours depuis 2018 et le conseil d'école a renouvelé depuis ces rythmes scolaires pour les années à venir. Cela répond à la volonté des enseignants et des parents d'élèves dans une très large majorité. Les élèves sont accueillis à partir de 8 h 20, début des cours à 8 h 30, jusqu'à 12 h puis de 13 h 45 à 16 h 15⁶.

Si l'on considère les tranches d'âge directement concernées par la politique d'accueil de la mairie, elles intègrent les enfants de 2 à 14 ans, soit environ 300 enfants, auxquels il faudrait ajouter une partie des 14-17 ans concernés par la politique visant les adolescents, pour aboutir à un total de 380 enfants. La commune n'agit pas seule sur ces tranches d'âges puisque la petite enfance (avant la scolarisation à 3 ans) dépend des compétences de la CCL. De même, les enfants de Darvoy scolarisés au collège et au lycée (à partir de 11 ans) échappent aux compétences communales et sont plus difficiles à « capter », faute notamment d'une offre pérenne comme une « maison de la jeunesse », en dehors de stages proposés par le service jeunesse de façon ponctuelle jusqu'en 2023. Cependant, depuis septembre 2024, une action est menée afin d'offrir des activités, moments de détente et de rencontre aux collégiens (voir Club Ados plus bas).

⁴ Un poste seulement est soumis à des changements réguliers puisqu'il s'agit d'un poste d'enseignant stagiaire.

⁵ À la rentrée 2023, la taille des classes du premier degré continue de diminuer dans les écoles publiques, que ce soit dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Elle est en moyenne de 21,7 élèves à l'école maternelle et de 21 élèves par classe à l'école primaire publique. <https://www.ih2ef.gouv.fr/evolution-de-la-taille-des-classes-du-premier-degre#:~:text=Elle%20est%20en%20moyenne%20de,24%2C4%20%C3%A9l%C3%A8ves%20en%20moyenne.>

⁶ Les horaires ont été modifiés en septembre 2022 puis pour septembre 2023. Décisions prises lors du conseil d'école du 15 juin 2023.

III. Locaux et budgets alloués à l'école :

Le groupe scolaire Jeannette Heiszler est composé d'une école maternelle et une école élémentaire. La commune finance le logiciel Prim'OT, espace numérique de travail du premier degré pour l'ensemble des classes.

La commune met à disposition de l'Ecole maternelle les bâtiments scolaires composés de 3 classes, une salle de repos/dortoir, une salle de motricité et une bibliothèque ainsi que d'une salle dotée d'une photocopieuse et d'une salle de stockage (voir plan).

La commune met à disposition de l'Ecole élémentaire 5 salles de classe et une salle dite « polyvalente », partagée avec l'école municipale de musique. Utilisée pour les intervenants extérieurs, elle dispose de tables et de rangements pour les livres mis à dispositions des élèves.

Les enseignants disposent aussi d'une salle des maîtres avec une photocopieuse.

Toutes les salles sont équipées au minimum d'un ordinateur connecté à l'Internet et à un vidéo projecteur. L'ensemble du parc informatique est vieillissant et doit faire l'objet d'un renouvellement progressif. Grâce à l'activité de l'association des parents élèves, une quinzaine d'ordinateurs d'occasion ont pu être récupérés en 2025. Il reste à en assurer l'installation.

La commune ne finance plus l'accès au gymnase intercommunal de Darvoy (devenu gratuit par décision de la CC des Loges) mais finance les séances à la piscine de Jargeau depuis la GS de maternelle jusqu'au CM2 et a aménagé un plateau sportif proche de l'école (voir plan).

En termes de personnels, 3 ATSEM interviennent pour l'aide aux enseignant.es, dont une à temps complet (service école et ménage), une autre à temps partiel (80 %) et une dernière à mi-temps. Le SJ peut proposer des formules de remplacement en cas de besoin et lors d'absences prolongées. La municipalité alloue 48 euros de budgets de fonctionnement par enfants scolarisés qui permet l'achat des fournitures distribuées aux élèves et le renouvellement des consommables en cours d'année (en dehors du papier pour les photocopies pris en charge par la municipalité directement), ainsi que l'achat du matériel pédagogique. A ce budget il faut ajouter un budget « Sortie et intervenants extérieurs » de 8 500 euros, ainsi qu'un soutien exceptionnel lors de l'organisation de classes découvertes⁷. Les investissements sont réalisés sur demande et en accord entre la municipalité et l'équipe enseignante. La somme allouée à ces investissements peut varier en fonction des projets mis en œuvre : la rénovation complète des sanitaires, le percement d'une porte, des travaux d'étanchéification s'inscrivent dans l'entretien des bâtiments mais impactent directement les conditions d'accueil des enfants et de travail des enseignants. En 2026, la municipalité a par exemple programmé 2 000 euros en investissement (renouvellement et achats de mobiliers) et 5 000 euros pour la rénovation des cours.

⁷ Deux classes vertes ont été organisées durant le mandat (2023 et 2025), concernant d'abord deux puis trois classes. La municipalité a participé au montage financier à hauteur de 80 euros par enfants.



- ① : Restauration scolaire
- ② : Bibliothèque municipale
- ③ : Salle polyvalente
- ④ : Parc de la fraternité équipé d'agrès, de tables de ping-pong et d'un city stade
- ⑤ : Ecole élémentaire
- ⑥ : Bibliothèque scolaire
- ⑦ : Ecole maternelle
- ⑧ : Accueil périscolaire
- ⑨ : Gymnase intercommunal
- ⑩ : Micro-crèche BiLLuLe⁸
- ⑪ : Jardin de Rolande⁹



⁸ Il s'agit d'une micro-crèche gérée à titre privé sur un terrain de la commune.

⁹ Il s'agit d'un terrain loué à titre gracieux par des propriétaires souhaitant mettre à disposition un espace à vocation pédagogique. Il est mis en valeur grâce à une association (l'APSIDE) qui a développé un jardin et assure les plantations et leur suivi, en relation notamment avec des enseignantes qui mettent en œuvre une « classe dehors »

Pour les années 2019-2026, le budget alloué aux écoles peut s'établir ainsi :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'enfants	179	187	183	191	197	195	190
Dépenses fonctionnement	10000	10000	10000	10000	48 €/enfants	48 €/enfants	48 €/enfants
Abonnement internet/logiciels et téléphonie	1398	1416	1401	1400	1925	1750	
Location bassin nautique	423	853	2021	2021	1203	1199	
Location gymnase (n-1)	4989						
Transports/sorties	308	225	2160	2220	2880	2744	8500
Interventions extérieures	5290	7812	6596	2944	3312	4477	
Classe découverte				4240		5360	
Personnel ATSEM	119426	124389	122835	101284	83077	83912	
Dépenses investissement	12133	36248	84592	14000	12885	5028	7000
Total dépenses commune/enfants	860,2	967,6	1254,7	723,1	582,4	583,74	

Même si certaines années sont exceptionnelles du point de vue sanitaire, elle montre le poids des charges de personnel et la faiblesse des investissements engagés jusqu'à récemment et l'effort de rattrapage entrepris depuis 2021. La municipalité a notamment finalisé l'installation d'un préau en 2021, rénové complètement les sanitaires de l'école élémentaire en 2022/23, percé une porte d'accès à l'une des classes pour répondre aux normes d'évacuation en 2024.

Par ailleurs, les missions allouées aux enseignants par l'Education Nationale sont en partie prises en charge par la commune (interventions extérieures, accès aux équipements sportifs) afin de permettre aux enfants de Darvoy de profiter d'un accès de qualité à des activités dont certains pourraient être éloignés, du fait de la situation géographique de la commune. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'entretien et des frais liés aux locaux (chauffage et eau) et des interventions du personnel technique. Le bilan total donne donc une moyenne de 828 euros par élève scolarisé, proche du coût médian de fonctionnement pour les communes (hors restauration scolaire, accueil périscolaire et activités annexes) par élève et par an qui se montait à 950 euros dans les écoles publiques selon une étude de la banque des territoires¹⁰ en 2018. Le poids des dépenses en personnel (76 % selon l'étude) est assez proche de la réalité de notre commune. L'investissement communal est donc réel et continu depuis de nombreuses années (l'intervention des CMR – Centres Musicaux Ruraux - est ainsi actée depuis 1989) mais souffre aussi du poids des charges de personnel et de la vétusté de certains bâtiments dont la rénovation et/ou la réhabilitation est à envisager à court ou moyen terme, notamment la salle de restauration et une partie du bâtiment alloué aux maternelles. Ces investissements pourraient s'intégrer dans le projet de rénovation du centre bourg et dans une politique de réflexion plus large sur le bâti communal.

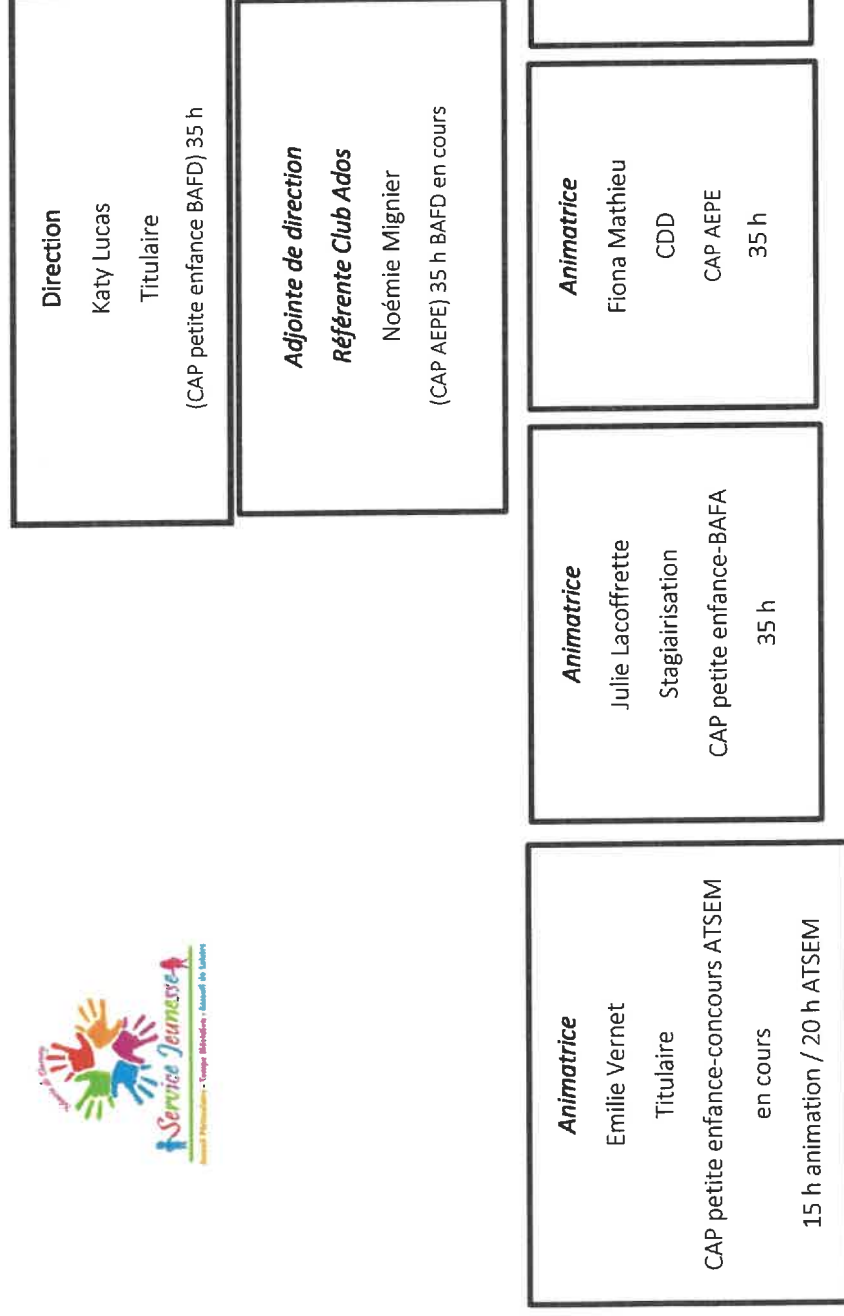
¹⁰ <https://www.banquedesterritoires.fr/enseignement-primaire-quel-cout-pour-le-bloc-communal> et même si la comparaison ne recouvre pas exactement les mêmes dépenses : ne sont pas impactées ici les dépenses de personnels d'entretien des locaux par exemple et les coûts de chauffage.

IV. Locaux, moyens et interventions des accueils collectifs de mineurs sur le temps péri et extra - scolaire

Le Service Jeunesse (SJ) dispose d'un espace dédié avec un lieu d'accueil à proximité de l'école (⑧ sur la photo précédente). En accord avec la directrice de l'école, les personnels peuvent aussi accéder à certaines structures de l'école comme le dortoir ou la salle de motricité, notamment le mercredi ou durant les ALSH.

Le personnel est composé d'une directrice, d'une adjointe à la direction (même si le poste n'est pas toujours pourvu en continu), d'animateurs et d'animatrices titulaires souvent à temps partiel et d'un ou de deux apprentis en CAP petite enfance. Les moyens sont relativement constants et mixent des animateurs intégrés au corps de la fonction publique territoriale ou en CDD, et des personnels en formation depuis quelques années. La commune est confrontée à la difficulté de recruter et stabiliser son équipe d'animation et doit aussi tenir compte des contraintes budgétaires liés aux charges de personnels. La volonté de la municipalité est d'assurer un renouvellement et une pérennisation du personnel en accompagnant leur formation, d'abord avec un CAP puis en finançant en partie le BAFA, voir le BAFD. Enfin, deux personnels ont été ou sont en cours de titularisation (voir organigramme).

Organigramme du service jeunesse municipal 2025-2026¹¹



Apprentie - Animatrice stagiaire

Kélia Vannier

(CAP petite enfance en cours
MFR Férailles, 1^{ère} année)

¹¹ Cet organigramme reflète la situation à la fin du mois d'avril 2026.

A. Le périscolaire

1. L'accueil du matin entre 7 h 00 et 8 h 20 :

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis à 7 h ou 7 h 45. Ils sont ensuite conduits en salle de classe à 8h20. Des activités ludiques calmes, tels que des jeux de société, jeux de construction et d'imitation sont proposées aux enfants. L'objectif est d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies afin de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école. C'est un temps d'échange avec les familles pour permettre le relais des informations avec les enseignants.

Les effectifs restitués dans les tableaux suivants sont établis à partir des périodes facturées (matin et soir, en y intégrant les enfants qui sont inscrits à la journée) rapportées au nombre de jours d'ouverture de l'accueil périscolaire

Fréquentation mensuelle moyenne Accueil périscolaire	2018		2019		2020		2022		2023		2024		2025	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
Janvier	44	65	29	49	32	56	17	28	27	54	24	52	28	62
Février	41	64	29	49	35	53	23	45	27	54	28	54	25	62
Mars	43	66	30	48	14	23	23	47	23	50	25	52	25	60
Avril	37	54	29	51	0	0	22	44	26	52	27	55	18	48
Mai	18	28	27	46	3	4	21	46	25	48	22	51	25	58
Juin/juillet	61	85	28	44	12	23	21	39	23	42	29	55	22	50
Septembre	37	71	29	52	26	54	24	53	26	49	24	62	24	63
Octobre	30	50	30	51	34	60	27	56	25	52	26	61	23	65
Novembre	34	66	34	54	29	52	25	52	25	56	25	65	21	55
Décembre	28	50	30	49	23	47	23	53	21	50	22	61	20	55
Moyenne annuelle	37	59	30	49	20	37	23	46	23	46	23	52	23.8	56.6

Le temps du matin est moins fréquenté que celui du soir mais concerne cependant une vingtaine d'enfants sur les 190 scolarisés. On peut observer une baisse sur les trois années à partir de septembre 2018, cependant accentuée par la COVID (le service d'accueil a été fermé du 13 mars au 11 mai 2020, seulement ouvert pour les enfants de personnels prioritaires). En retirant les mois de moindre fréquentation pour 2020 (de mars à juin), la moyenne reste à 29 enfants. Depuis la rentrée de septembre 2020, la municipalité a mis en place un accueil échelonné à 7 h 00 puis 7 h 45 avec un tarif adapté pour permettre aux parents qui le souhaitent, de déposer leurs enfants le plus tard possible et permettre ainsi une meilleure adaptation aux rythmes de l'enfant, mais aussi une réduction

des coûts pour les parents. Les chiffres de fréquentation sont légèrement remontés à partir 2022 pour le matin, mais sans revenir aux effectifs de 2018.

2. La pause méridienne entre 12 h 00 et 13 h 45 :

A partir de la rentrée 2023, l'accueil des enfants s'effectue autour des deux services de restauration : de 12 à 12 h 55 pour les maternelles et les CP qui mangent au premier service et de 13 h 00 à 13 h 35 pour les élémentaires qui mangent au second service¹².

Effectifs	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires
Janvier	902	1381	978	1485	947	1443	464	1026	874	1526	751	1341
Février	504	742	487	718	703	1062	254	656	429	686	830	1325
Mars	1090	1567	408	696	566	876	613	1596	985	1520	708	1156
Avril	585	830	COVID	COVID	216	322	328	712	398	663	676	1108
Mai	991	1412	41	188	812	1149	569	1421	712	1163	688	1091
Juin/juillet	1075	1521	570	962	1121	1742	603	1642	822	1246	914	1448
Septembre	1044	1571	1041	1595			1041	1663	855	1350	997	1743
Octobre	671	1040	621	937			566	919	665	1208	658	1130
Novembre	909	1404	1029	1497			727	1174	802	1438	912	1531
Décembre	697	1022	667	966			549	907	629	1182	693	1190
Total	8468	12490	5842	9044	4365	6594	5714	11716	7171	11982	7827	13073
TOTAL REPAS	20958		14886		19312¹³		17430		19153		20900	

Le nombre de repas servis témoigne des nécessités d'un tel service que la baisse des besoins liés à l'évolution des effectifs à l'école, accentuée par les confinements liés à la COVID, ne sauraient masquer. La situation actuelle, d'après les données issues du logiciel de gestion, indique clairement une remontée des effectifs à la cantine. Les besoins varient aussi du fait de la prise en compte des ALSH durant les vacances. Cela permet cependant de mesurer les besoins en encadrement sur la pause méridienne dont la charge et la responsabilité incombent à la commune. Le retour à la semaine de 4 jours a posé la question du maintien des TAP (Temps d'Activités Parascolaires) sur le temps méridien. La volonté de « faire souffler » les enfants et de limiter le niveau d'encadrement expliquent le souhait de la commune de faire de ce moment un temps libre pour les enfants, sous la surveillance du personnel communal (ATSEM et animateurs du SJ). La réduction de la pause méridienne (sur demande

¹² Les enfants de maternelles sont encadrés par trois ATSEM et ponctuellement par les animateurs, ainsi que le personnel de restauration (une responsable et trois agents). Les enfants d'élémentaire sont encadrés par le seul personnel de restauration, soit 4 agents.

¹³ Il s'agit d'un prévisionnel.

des parents et avec l'accord du conseil d'école du 14 juin 2022 puis son adaptation lors du conseil d'école du 15 juin 2023) rend l'organisation d'activités possible et dégage du temps sur le soir, puisque les enfants sont pris en charge par le service jeunesse dès 16 h 15. La municipalité souhaite offrir aux enfants sur ce temps méridien, des activités ludiques, diversifiées et l'accès notamment au gymnase intercommunal ou au parc intergénérationnel récemment doté de jeux, à proximité de l'école (voir 4 sur le plan). C'est ce qui a conduit à inscrire ce temps parmi les temps périscolaires déclarés auprès de la CAF à partir de 2023. Par ailleurs, le projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » lancé par les enseignantes s'inscrit dans cette volonté de faire de l'école un lieu de vie et de sociabilité notamment sur ce temps. La commune soutenait pleinement les aménagements envisagés (coin lecture, détente, jeux de société ...) et apportait sa contribution par le financement des sols (espaces verts, plantations, goudron retiré). Cependant, les financements un temps envisagés par l'Education Nationale n'ayant pas été engagés, la commune envisage de reprendre tout ou partie de ces projets dans une programmation pluriannuelle. Enfin, la commune a mis en place une convention avec une association locale pour la promotion pédagogique d'un terrain proche de l'école afin de faire découvrir la faune et la flore locales.

3. L'accueil du soir entre 16 h 15 et 18 h 30 :

Les enfants sont pris en charge par les animateurs à partir de 16 h 15. L'accueil se structure autour d'un temps dédié au goûter confectionné en partie sur place, puis différentes activités éducatives sont proposées et aménagées : activités manuelles autour d'une thématique, jeux de société, déguisements, jeux de constructions ou d'imitations. Les enfants ont le choix de pratiquer l'activité qu'ils souhaitent ou de choisir un temps libre. Par ces activités d'éveil ludiques, il s'agit de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après la journée de classe telles que lectures, repos ...

Le tableau ci-dessus montre que c'est la période de plus forte fréquentation avec une moyenne de 50 à 60 enfants accueillis, qui cache de grandes variations sur les jours de la semaine (les mardis et jeudis soir étant des jours de grande affluence). On obtient une moyenne de 56 enfants pour les premiers mois de l'année 2025, soit un tiers des élèves scolarisés. Cela pose des difficultés pour satisfaire l'ensemble des demandes des parents qui parviennent sans doute plus facilement à adapter la dépose du matin que la reprise du soir en fonction de leurs horaires de travail. Cela a amené la municipalité à demander un accès à d'autres locaux (salle de bibliothèque des maternelles) afin de soulager les salles principales, de même qu'il a été décidé de porter le nombre maximum d'enfants accueillis à 80 en périscolaire au lieu de 70 en janvier 2025. Il en découle en conséquence des besoins plus importants en personnels.

4. L'accueil du mercredi

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi ont été créés sur le territoire de la commune en septembre 2014 pour les maternelles et les 6/11 ans pour répondre aux besoins nés de la réforme des temps scolaires. Le retour aux huit demi-journées de cours sur 4 jours décidé en 2018 n'a

pas remis en cause cette offre et l'a même élargie au mercredi matin. Trois formules sont proposées : la matinée avec ou sans repas, ou la journée entière. Ces accueils fonctionnent dans les locaux du service jeunesse (Centre de loisir), les locaux scolaires des maternelles en période scolaire chaque mercredi après-midi en fonction des temps de ménage et d'entretien.

Le tableau ci-dessous restitue la fréquentation mensuelle moyenne par mercredi : il illustre une érosion des effectifs qui permet de constater que si une trentaine d'enfants fréquente régulièrement les services périscolaires du mercredi, les effectifs de l'après-midi déclinent régulièrement depuis 2023, et davantage encore si l'on compare avec 2019, mais avec, là encore, d'assez fortes variations selon les semaines.

Fréquentation mensuelle moyenne Accueil du mercredi	2019		2023		2024		2025	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Janvier	5	24	4.25	25	5	28.25	9.2	20.2
Février	4	23	3	16	8	29.3	12	22
Mars	6	23	3.2	28	4.5	20	8.5	24.75
Avril	2	36	6	25.5	8.6	30.6	8.6	20
Mai	6	25	3.2	25.4	7	17	6	20.75
Juin/juillet	4	28	2.6	24.4	8.8	23.6	7.8	14.2
Septembre	5	32	3.75	36.6	9.25	27.5	11	29
Octobre	3	35	3.6	26.3	13	23.3	9	26
Novembre	4	31	4.75	27	15.5	22	10	26
Décembre	3	32	7	17	11.6	28.3	8	28
Moyenne annuelle	4,2	28,9	4,1	25,1	9,1	25,0	9,0	23,1

La charge qui incombe à la municipalité est donc importante et oblige à apporter à la fois une réponse en termes d'encadrement mais aussi pédagogique : l'effectif est conséquent mais semble fragile, et a obligé la municipalité à envisager une action sur le moyen terme dans des domaines variés. L'année 2022-2023 a ainsi été consacrée à la découverte de l'univers et s'est finalisée par la venue du cosmorium de la FRMJC Région Centre. La réflexion sur ce temps menée afin d'offrir aux enfants un moment pour construire des projets sur le moyen terme a abouti à inscrire cet accueil dans le « plan mercredi » depuis 2023. Cependant, afin de limiter les coûts de la restauration, il a été proposé aux familles (après sondage) de transformer le repas en restauration par un pique-nique, au moins durant le printemps et l'automne avec une préparation des repas sur place. Il s'agit de profiter de ce temps pour familiariser les enfants à la confection d'un repas équilibré et à gérer les déchets produits.

B. L'extra-scolaire : l'ALSH (Accueil de Loisir sans hébergement)

Les ALSH sont organisés au cours des premières semaines des vacances d'automne, d'hiver, de printemps et durant trois semaines du mois de juillet ainsi qu'une semaine en août notamment pour permettre une transition entre le temps de vacances et d'école, pour les enfants comme pour les parents qui reprennent le travail¹⁴. Des stages à destination des adolescents (fin élémentaire, début collège) ont été mis en place notamment en 2020, à Biscarosse, à l'étang de la Vallée, ou des stages sportifs limités à une vingtaine d'enfants et un camp itinérant à vélo en 2024 pour 16 jeunes.

Fréquentation ALSH	2017		2018		2019		2020		2021		2023	2024	2025
	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Ado	Journée	Journée	Journée
Vacances d'hiver	178 (44)		165 (41)	35	139 (34)	84	273 (68)	51	157 (39)		189 (53)	216 (56)	239 (66)
Vacances de printemps	121 (30)		122 (30)		124 (31)	43	COVID		COVID		164 (45)	228 (60)	237 (70)
Vacances d'été (juillet)	499 (31)		585 (36)		636 (39)	80	772 (48)		633 (39)		603 (82)	871 (97)	870 (110)
Vacances d'été (août)							183 (45)		81 (20)		204 (64)	240 (84)	203 (75)
Vacances d'automne	176 (44)		155 (38)		234 (58)	40	296 ¹⁵ (37)	80			202 (53)	257 (69)	259 (71)
Total annuel	974		1027	35	1133	247	1524	131	1247		1362	1812	1808

Les données chiffrées (tableau ci-dessus) sont ici restituées en nombre de journées facturées¹⁶. Si l'on considère que les inscriptions se font sur 4 jours en moyenne (la décision de passer à une inscription à la journée a été entérinée pour les vacances d'automne 2021 mais ne semble pas avoir modifié les habitudes des parents), cela permet cependant de constater que le service jeunesse accueille entre 40 et 80 enfants par semaines lors des petites vacances et plus de 100 enfants lors des

¹⁴ Cette répartition s'est progressivement mise en place au cours du mandat et a remplacé la situation précédente qui consistait à ouvrir l'ALSH quatre semaines en juillet et en fonction des moyens, quelques jours en août. Cela permet notamment aux équipes de souffler et de terminer l'année plus tôt.

¹⁵ Exceptionnellement, l'ALSH a été ouvert les deux semaines des vacances.

¹⁶ D'abord facturées sur la base de 4 ou 5 jours par enfants, les inscriptions se font désormais à la journée pour plus de souplesse pour les familles et pour réduire les coûts. En effet, certaines familles devaient réserver les 4 jours minimum pour s'assurer des besoins en réalité inférieurs.

vacances d'été. L'inscription à la journée a eu pour effet de « démocratiser » l'accès à l'ALSH. La réussite de cet accueil est indéniable (un presque doublement des journées facturées entre 2017 et 2024). Cela a contraint la municipalité à élargir l'accès à un effectif de 70 enfants depuis l'été 2024, ce qui constitue cependant encore une contrainte et ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Le SJ a su à la fois fidéliser les enfants et les familles tout en renouvelant régulièrement l'offre autour de thématiques variées (semaine « C'est pas sorcier » lors des vacances d'automne 2020 par exemple, la cause animale avec un partenariat avec la SPA durant l'été 2023, la France et ses traditions au printemps 2026). En fonction des besoins, le SJ peut avoir recours à des vacataires ou des stagiaires BAFA pour compléter l'encadrement. Les besoins restent soutenus et la semaine de transition fin août rencontre un succès croissant.

Le financement de ces ALSH constitue une charge non négligeable pour la commune. Les bilans financiers (ci-dessous) ne tiennent pas compte des investissements et amortissements sur les bâtiments. Les variations annuelles tiennent à la fréquentation, au type de prestation offerte (les stages impactent les dépenses), au nombre de semaines d'ouverture de l'ALSH, au contexte sanitaire, particulièrement en 2020 (le confinement du 13 mars au 11 mai s'est traduit par un fonctionnement à minima du SJ mais une activité importante de l'ALSH en été). La commune engage donc en moyenne sur les trois dernières années 117 850 euros en dépenses pour des recettes de 106 352, soit 11 498 euros restant à charge.

C. Le club Ados

Depuis 2024, le Service Jeunesse a proposé un temps d'accueil destiné aux enfants de 11 à 16 ans. L'objectif est de prolonger la politique d'accueil des enfants et des adolescents de la commune, ou hors commune, dans un cadre différent et moins régulier. Une dizaine de rencontres (soirées, jeux, sorties piscine, nuit sous tente) sont l'occasion de maintenir un contact entre jeunes et avec la commune, notamment avec la prise en charge par les adolescents d'une chasse aux œufs pour les plus petits. Ce club prend notamment en charge l'organisation de manifestations qui associent parents et enfants lors de rencontres comme le « Darvoy Express », mis en œuvre de 2024, 2025 et 2026. Ce club n'est pas encore déclaré à la CAF mais en fonction des perspectives envisagées et de projets mis en place à l'avenir, notamment par un personnel dédié et pérennisé, la réflexion de la commune portera sur les opportunités offertes par une déclaration aux organismes de référence.

Le principe du financement est le suivant : les enfants payent une cotisation annuelle de 75 euros pour permettre de les fidéliser et assurer un budget de base. Les activités sont déterminées en commun lors de rencontres préalables. Le personnel est détaché du SJ et un temps sur leur annualisation est consacré à ces activités. Le nombre d'inscrit en 2025 (18 adolescents) indique que ce club a trouvé son public.

BILAN ACCUEIL LOISIRS ALSH¹⁷

	2018	2019	2020	2024	2025		2018	2019	2020	2024	2025
Nb de journées d'accueil x fréquentation quotidienne	1452	1 465	1359	1812	1808		1452	1 465	1359	1812	
Puis nombre d'heure réalisées				12308	13948					12308	13948
Nombre d'enfants accueillis				141	96					141	96
DEPENSES						RECETTES					
Achats de prestations activités						Prestation de service CAF	6682	5413	4920	26856	19917
Services extérieurs						Contrat Enfance Jeunesse	8872	16559	20547		
Achats (Alimentations, fournitures)						Participation des familles	26936	28374	33738	29997	35420
Entretien						Subventions d'exploitation				11269	9471
Transports location mini-bus ou transporteurs	17597	21691	18601	16500	14170						
Mobil home - camp ados											
Futuroscope											
Rémunération du personnel	38558	29290	41023	51624	48996						
TOTAL DEPENSES ALSH	56157	50983	59627	68125	64808	TOTAL RECETTES ALSH	42490	50346	59206	68125	64808

	2018	2019	2020	2024	2025
Coût réel /enfant puis /heure réalisée à partir de 2024	38,68 €	34,80 €	43,88 €	37.59/5.5 €	35.84/4.64 €
CAF/enfant puis/heure	10,71 €	15,00 €	15,00 €	2.18 €	1.43 €
Participation famille/enfant puis/heure	18,55 €	19,37 €	24,83 €	2.43 €	2.54 €
Reste à charge/enfant puis par jour par heure	9,41 €	0,43 €	0,31 €	6.21/0.91 €	5.2/0.67 €

¹⁷ A partir de 2024, les données sont celles transmises à la CAF ce qui empêche une véritable comparaison avec les chiffres précédents mais permet de mesurer les grandes masses budgétaires engagées par la commune. Pour plus de facilité, les décimales ont été retirées ce qui explique que les totaux puissent ne pas coïncider.

BILAN Accueil périscolaire et mercredis

	2018	2019	2020	2024	2025		2018	2019	2020	2024	2025
Nb de journées d'accueil x fréquentation quotidienne	7475	10104	7358								
Nb d'heures réalisées				65966	60497						
DEPENSES						RECETTES					
Alimentation (goûters)						Prestation de service CAF	12232	8652	11914	41531	34584
Achat de petit équipement						Contrat Enfance Jeunesse					
Sorties mercredi						Participation des familles	43135	51436	39646	56775	59674
Entretien des locaux	9560	17293	10463	18444	21646	Subvention d'exploitation				13572	34296
Transport											
Frais de personnel	58028	53326	38108	93435	106908						
TOTAL DEPENSES	67589	70621	48573	111880	128555	Total	55368	60089	51561	111880	128555

	2018	2019	2020	2024	2025
Coût réel par enfant puis par heure réalisée à partir de 2024	9,04 €	6,99 €	6,60 €	1.69 €	2.12 €
Participation des familles par enfant/par heure	5,77 €	5,09 €	5,39 €	0.86 €	0.57 €
Participation CAF par enfant/par heure	1,64 €	0,88 €	1,62 €	0.62 €	0.98 €
Montant restant à charge de la commune par enfant/par heure	1,63 €	1,04 €	-0,41 €	0.20 €	0.56 €

Sur ces années, et même si les comparaisons sont difficiles du fait du changement des données de référence, il apparaît une variation importante des budgets qui montre les efforts consentis par la municipalité pour approcher les 200 000 euros de budgets cumulés en direction de l'accueil des enfants (soit 13 % du budget municipal, et sans tenir compte des charges inhérentes aux bâtiments). Le poste de dépense le plus élevé est constitué par les charges de personnel pour 83 %. La hausse très forte (un doublement entre 2018 et 2025 pour le périscolaire) reflète l'inscription de nouveaux temps désormais déclarés à la CAF (pause méridienne) ainsi que les hausses salariales liées à la revalorisation du SMIC (22 % entre les deux dates), ce qui impacte en conséquence moins l'ALSH, d'autant plus que les stages estivaux ont été abandonnés. Enfin, la hausse des effectifs suppose aussi un encadrement plus important, notamment des maternelles. Le SJ effectue de gros efforts pour contraindre au maximum les coûts, notamment face à l'inflation. Une des principales difficultés tient essentiellement aux problèmes de recrutement et à maintenir les équipes en place. Afin d'attirer des personnels diplômés, la commune doit proposer des contrats à temps complet ou partiel pour se conformer aux taux d'encadrement mais ce qui suppose aussi un volume d'heures conséquent à « utiliser » en contrepartie. Les efforts consentis pour rationaliser les volumes horaires nécessaires et ajuster au mieux les besoins ont permis de limiter le nombre de contrats au plus juste, et les quotités horaires au plus proches des besoins (notamment pour l'ALSH). De même, l'inscription du temps méridien en temps périscolaire et du mercredi dans le « plan mercredi » ont permis de tirer parti des animateurs présents en obtenant un soutien de la CAF (ce qui se traduit par une hausse de la participation de la CAF). Cela s'est en outre accompagné du recours aux stagiaires et apprentis, ce qui répond au souhait de la municipalité d'accompagner la formation de futurs animateurs et encadrants, en relation avec les structures de formation proche (MFR de Férolles et CFA Orléans Métropole notamment). Ces efforts s'accompagnent cependant d'une forme d'inconfort et de tension permanente pour gérer au plus près les emplois du temps des animateurs ainsi qu'une charge administrative liée aux déclarations. Depuis février 2022, la nomination de Mme Katy Lucas a permis d'assurer une stabilité et une forme de continuité dans le travail, qui se traduit par une relative stabilité des équipes. Trois animatrices se sont cependant succédées à ses côtés pour l'épauler dans un rôle d'adjointe de direction, sans avoir trouvé pour le moment une réelle continuité.

Le taux d'encadrement

Cette évolution a nécessité de répondre aux besoins d'encadrement en recrutant des animateurs ou en effectuant parfois des heures supplémentaires (récupérées par la suite). Plusieurs recrutements sont régulièrement effectués au gré des départs liés aux fins de contrat ou à la mobilité des agents, afin d'assurer le respect des normes d'encadrement.

Sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Sur le temps extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.

Le temps de travail des agents est annualisé et afin de répondre au mieux aux besoins du service : les périodes en dehors des vacances scolaires sont organisées avec un service minimal pour les agents (matin, midi, et/ou soir ainsi que le mercredi) ce qui permet de dégager du temps lors des ALSH durant lesquels la présence des animateurs se fait en continu. Il reste cependant difficile de faire coïncider exactement les heures « dues » avec les heures effectuées compte tenu des absences, des variations des effectifs et des aléas du quotidien.

Une politique tarifaire basée sur le calcul du quotient familial – voir en annexe la délibération fixant les tarifs.

La commune a fixé des tarifs en fonction du quotient familial qui la place dans la moyenne des coûts des prestations des communes voisines. Le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs sur les deux dernières années mais de modifier le règlement afin d'introduire des majorations pour les défauts de réservations aux différents services. L'objectif est de sensibiliser les parents aux exigences d'encadrement et de gestion de ce service dont l'essentiel tient aux charges de personnel.

L'intégration de la pause méridienne dans les temps déclarés CAF a aussi permis de mettre en place un tarif dégressif en fonction du quotient familial.

V. Le nouveau PEDT : un projet global à l'échelle de la commune

A. Champ d'application

Territoires concernés : celui de la commune de Darvoy mais avec l'ambition et la volonté de :

- Nouer des partenariats et une mutualisation avec les communes proches comme Jargeau, Férolles, Saint-Denis-l'Hôtel ou Sandillon.
- S'insérer dans le projet de territoire de la Communauté de Communes des Loges (Convention Territoriale Globale entrée en vigueur en 2023)
- Se projeter sur le département et inciter les enfants à découvrir le territoire proche ainsi que la métropole d'Orléans.

La commune dispose d'un espace éducatif regroupé au centre de la commune et composé :

- De l'école maternelle et de la salle de motricité
- De l'école élémentaire
- De l'accueil de loisirs
- Du restaurant scolaire
- De la salle des fêtes et de la salle des associations
- De l'école de musique (salles de répétition)
- De la bibliothèque
- Du gymnase intercommunal de Darvoy sous gestion de la CCL
- De l'espace derrière l'école, objet d'un réaménagement autour du plateau sportif en équipements et en jeux pour enfants/adolescents en 2022-2023. Un city stade complète des agrès et des jeux ainsi que des tables de ping-pong.
- Du stade de foot et du terrain de tennis
- D'un jardin installé sur un terrain géré par une association locale dans le cadre d'une convention avec la commune

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants.es, les animateurs.trices, les associations. Il faut chercher à en faciliter l'accessibilité.

Plan de situation des différents sites utilisables sur Darvov



B. Public concerné par le PEDT

Le public visé concerne aussi bien les enfants scolarisés ou en âge de l'être, dans les écoles maternelles et élémentaires de Darvoy, ainsi que les jeunes de 11 à 17 ans, au collège (essentiellement celui du Clos-Ferbois à Jargeau) et au Lycée (principalement à la Source, Le LGT Voltaire).

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 870	100,0	1 872	100,0	1 905	100,0
0 à 14 ans	369	19,7	344	18,4	340	17,8
15 à 29 ans	241	12,9	255	13,6	245	12,9
30 à 44 ans	389	20,8	334	17,8	372	19,5
45 à 59 ans	411	22,0	394	21,1	378	19,9
60 à 74 ans	322	17,2	382	20,4	362	19,0
75 ans ou plus	139	7,4	163	8,7	208	10,9

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Cela concerne environ 370 enfants de la commune. En tenant compte des données remontées à la CAF sur les deux dernières années, ce sont environ une centaine d'enfants (pour la très grande majorité de la commune, en considérant le très faible nombre de hors commune) qui utilise ou participe aux services et structures mis en place par la commune.

C. Périodes et horaires concernés

Les temps retenus pour les actions du PEDT sont le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Etant donné les horaires scolaires, les périodes de la semaine concernées sont les suivantes : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

	8h20/30	12h00			16h15	18h30	
7h00/7h45				13h35/13h45			
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Accueil péri-scolaire - pause méridienne	Temps scolaire	Temps d'activités périscolaires + accueil		
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Accueil péri-scolaire - pause méridienne	Temps scolaire	Temps d'activités périscolaires + accueil		
Mercredi	Accueil péri- scolaire		Déjeuner	Accueil péri- scolaire			
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Accueil péri-scolaire - pause méridienne	Temps scolaire	Temps d'activités périscolaires + accueil		
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Accueil péri-scolaire - pause méridienne	Temps scolaire	Temps d'activités périscolaires + accueil		

En ce qui concerne les périodes de vacances scolaires et l'ALSH, le temps d'accueil est réduit puisqu'il ne débute qu'à 7 h 30. Il peut cependant varier en fonction des activités proposées.

VI. Les objectifs généraux du PEDT

Les choix d'activités et d'interventions ont été effectués en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les 3 temps qui rythment la journée de l'enfant à savoir les temps familiaux, les temps scolaires, l'ensemble des temps récréatifs, associatifs, artistiques... qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces 3 temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités. Il paraissait important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ait du temps libre pour vaquer à ses occupations, toujours sous la surveillance d'un animateur (notamment sur la pause méridienne ou durant les vacances scolaires), en relation avec ce qu'il peut faire en famille, seul ou en dehors de toute offre structurée.

L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire vise à s'articuler le plus possible avec les projets d'école. La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes.)

Ceci explique et justifie que ce document soit accessible et diffusé auprès de tous les acteurs communaux qui interviennent auprès des enfants et de leurs familles et dans lequel ils peuvent trouver des éléments de réflexion et un guide pour leurs actions afin de développer une forme de cohésion et de cohérence dans les actions menées :

Auprès des services directement gérés par la municipalité :

- Service Jeunesse pour servir de base aux projets pédagogiques des accueils de loisirs et périscolaires
- A l'école de musique
- Aux responsables du CCJ
- A la référente du Club Ados

Ce document est aussi partagé avec l'école et proposé aux associations locales.

Les objectifs ont été rassemblés en 8 axes, dont une bonne partie prolonge ceux existants précédemment :

Objectif 1. Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté et valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes et en faire une source d'épanouissement. Leur faire prendre conscience de leurs responsabilités.

- Mettre l'enfant ou le jeune dans une situation de volontariat quant à sa participation aux activités. L'enfant ou le jeune doit participer avec intérêt à celles-ci. Bien sûr, de légères

contraintes sont parfois nécessaires aux actions éducatives. Ces activités doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.

- Placer l'enfant ou le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui-même, de ses camarades ou des adultes qui l'entourent. Créer un cadre affectif sécurisant pour chacun.
- Positionner l'enfant ou le jeune en situation de réussite.
- Encourager et valoriser les actions de chaque enfant ou chaque jeune (le valoriser à ses propres yeux, aux yeux de ses camarades et de ses parents).
- Axer la plupart des activités autour du jeu.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, le rêve, l'imaginaire.
- Rendre l'enfant ou le jeune acteur de sa vie personnelle et du développement de sa personnalité.
- Lui permettre d'exprimer ses difficultés et son mal-être, l'accompagner s'il est en position de témoin.

Objectif 2. Renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales (sportives, culturelles, patrimoniale, numériques). Insertion et synergie entre les différentes structures qui accueillent des enfants sur la commune (tissu local associatif et SJ). Permettre à l'enfant de s'emparer des projets qui lui sont proposés.

- Développer l'autonomie corporelle, le langage, le développement psychomoteur de chaque enfant ou de chaque jeune en tenant compte de sa maturité et de ses capacités.
- Favoriser l'expérimentation, la recherche, les essais... Par ses expérimentations et les enseignements qu'il en tire, l'enfant apprend et grandit. Le tâtonnement est un moyen privilégié pour l'enfant ou le jeune de s'approprier le monde avec une certaine mais nécessaire insouciance : le droit à l'erreur ou le tâtonnement sont inhérents à l'expérience.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de développer son esprit critique, de faire des choix éclairés. Il est important que l'enfant confronte ses opinions, puisse participer à des choix et être source de propositions. Il faut faire en sorte que les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs et de leur avenir en les accompagnant dans leurs prises de position et décisions. Par exemple, on essaiera d'amener chacun à s'impliquer et à s'approprier les projets, à favoriser l'adéquation entre ses projets et ses aspirations et sur sa volonté à s'engager.
- Prendre des responsabilités et des initiatives doit être vécu comme une réussite, même si le projet n'a pas pu aboutir. Cela reste une situation porteuse d'enseignement, car le parcours est tout aussi riche d'apprentissages que l'objectif.

Objectif 3. Intégrer les enfants et les jeunes à la politique communale et notamment la politique culturelle et d'aménagement. La commune a choisi de mettre la culture et la démarche participative au cœur de sa politique afin de (re)créer un lien que la situation de Darvoy et l'évolution de sa population semblent distendre.

- Proposer des activités variées (sans attendre obligatoirement de résultat et de manière ludique) :
 - Expression corporelle et manuelle
 - Activités scientifiques et techniques
 - Ateliers lecture et écriture

- Théâtre, chants, musique notamment avec le tissu associatif local et l'école de musique
- Jeux collectifs et activités sportives
- Sorties culturelles et récréatives
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes leur environnement urbain, artistique, culturel, patrimonial ou historique.
- Inciter à la créativité et au développement individuel par l'expression. Permettre à l'enfant de développer ses talents.
- Placer l'enfant en situation de découverte et de participation.
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies.
- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes l'activité en mode « projet » (c'est à dire en leur offrant une méthodologie particulière pour arriver à mener à bien leurs idées).
- Pérenniser le Conseil Consultatif des Jeunes mis en place à partir de 2023.

Objectif 4. Permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés (notamment le handicap)¹⁸ et favoriser les échanges intergénérationnels tout en cherchant à lever les obstacles économiques et favoriser les mesures d'accompagnement.

- Recenser les besoins et y apporter la réponse la plus adaptée
- Informer les parents des possibilités offertes et aides possibles
- Accompagner et sensibiliser les personnels
- Informer et éduquer les enfants
- Lutter contre le racisme.
- Sensibiliser au handicap et à l'acceptation des différences.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation au harcèlement scolaire, à la violence physique et verbale
- Accompagner les personnels dans une démarche de formation

Objectif 5. Promouvoir les valeurs du développement durable autour des objectifs d'équité, d'égalité et de solidarité dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux notamment autour de la question des repas :

Les valeurs guidant les actions à développer visent à :

➤ Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société

- Définir avec les enfants et les jeunes leurs droits et leurs devoirs, fixer des limites claires.
- Apprendre aux enfants et aux jeunes les règles de fonctionnement de la société, les sensibiliser aux sanctions légales.
- Imposer le respect entre tous. Lutter contre les gestes et comportements désagréables dénommés incivilités.
- Favoriser la curiosité et la tolérance.
- Promouvoir l'esprit de citoyenneté.

¹⁸ Désormais pris en compte dans les déclarations CAF, le SJ recense 6 enfants inscrits au titre d'un handicap sur les 96 enfants accueillis en 2025.

- Encourager les liens intergénérationnels, les passerelles et la transversalité entre les tranches d'âge et promouvoir le lien social.
- Permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir son environnement local et d'y être co-acteur (participation aux manifestations locales...). Coproduire des actions avec d'autres jeunes ou des adultes.
- Favoriser les partenariats avec d'autres organismes ou associations.

➤ Favoriser une prise de conscience environnementale

- Promouvoir la découverte de l'environnement naturel.
- Promouvoir le respect de l'environnement.
- Prendre en compte l'environnement en formant des éco-citoyens.
- Eduquer au développement durable.
- Développer la sensibilisation et l'éducation aux modes de déplacement non polluant.
- Réfléchir et développer des actions sur le tri, les déchets et la confection des repas pour en limiter l'impact. Une mission de service civique est proposée par la commune dans ce cadre.

Objectif 6. Accompagner les familles dans leur parentalité et favoriser leur investissement.

La mise en place d'une communication avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme de spectacles, d'expositions est un moyen de communication privilégié. De plus, l'intégration des parents d'élèves dans le comité de pilotage du PEDT permettra également d'atteindre cet objectif.

Les valeurs guidant les actions à développer visent à :

- Créer des relations constructives avec les familles basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des parents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information avec les parents, les enseignants, les responsables associatifs.
- Être à l'écoute des parents sur les problèmes rencontrés vis-à-vis de leurs enfants et être force de proposition en termes de solution ou d'orientation.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre les parents et les équipes d'animation.
- Favoriser la mise en place d'actions de prévention.

Objectif 7. Accompagner les adolescents et favoriser leur investissement.

La mise en place d'une communication avec tous les habitants se heurte en partie à la barrière de l'adolescence. Or l'investissement de cette tranche d'âge à l'échelle locale revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative mais aussi la cohésion intergénérationnelle. Les quelques tentatives lancées au cours du précédent PEDT ont montré la difficulté à pérenniser ce type d'engagement et le CCJ (Conseil Consultatif des Jeunes) s'est progressivement replié sur les enfants de l'école, faute de candidats collégiens ou lycéens. Il s'agirait d'impliquer les adolescents à travers le Club Ados et d'en faire des acteurs investis dans la vie de la commune.

Les valeurs guidant les actions à développer visent à :

- Créer des relations constructives avec les adolescents.
- Se rendre disponibles et réactifs auprès des adolescents.
- Mettre en place et entretenir une dynamique de concertation, de réflexion et d'information autour de projets en mobilisant les acteurs associatifs.
- Être à l'écoute des adolescents sur les problèmes rencontrés dans leur quotidien.
- Mettre en place des actions qui renforcent les liens entre adolescents et avec le reste des habitants.

Objectif 8. Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs

Considérant que l'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre, au moment des manifestations, ...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les associations, ...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge, les actions développées dans le cadre du projet recherchent la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).

Les moyens guidant l'action :

- L'offre éducative développée sur les temps périscolaire et extrascolaire pourrait en ce sens être davantage encore définie en articulation avec les projets d'école, la programmation culturelle communale, les actions menées par les associations.
- La complémentarité et la cohérence entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes).
- Cette coopération entre acteurs est organisée dans le cadre des structures de gouvernance mises en place pour le suivi du PEDT, structures qui seront également des lieux de travail favorisant la coopération entre les acteurs et la bonne articulation entre les actions éducatives.

VII. La mise en œuvre du PEDT

La plupart des éléments sont déjà en place, il s'agit pour l'essentiel d'en améliorer le fonctionnement notamment en termes de communication et de relation avec les familles. L'investissement dans un logiciel de gestion des inscriptions et de facturation devrait permettre de progresser en ce sens¹⁹. Ce portail permet aux familles d'effectuer les réservations, de les modifier etc....

Les éléments de fond soulignés dans les objectifs devront s'inscrire dans le projet pédagogique du SJ et pourront trouver leur place à la fois dans les actions menées à l'école et dans le cadre associatif.

A. L'accueil du matin

Objectif et orientation	Préparer le passage de l'enfant du temps familial au temps scolaire. Permettre aux familles de concilier travail et garde de l'enfant.
Intervenants	Le personnel municipal : 2 puis 4 agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins (1 d'accueil (listing présence), 2 avec les maternels et 1 avec les élémentaires)
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 ou 7h45 à 8h20.
Description	L'accueil du matin est un temps de transition entre le milieu familial et l'école relativement court où l'enfant a besoin progressivement « d'émerger ». C'est pourquoi est privilégiée durant ce temps une atmosphère calme dans laquelle l'enfant a le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos, ...). Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés. Les relations avec les familles sont privilégiées (même si le temps de dépose est souvent rapide) car le recueil et le relais d'informations sont indispensables. Les animateurs sont disponibles et bienveillants car c'est un moment de séparation surtout pour les plus petits. Les salles sont accueillantes et aménagées en fonction des besoins des enfants
Organisation	Les enfants arrivent de manière échelonnée accompagnés des familles. Les familles sont accueillies par un personnel communal, lequel dirige l'enfant vers l'accueil. A 8H20, les enfants sont conduits en salle de classe ou dans la cour. Les informations sont relayées aux enseignants.
Lieux d'intervention	Accueil périscolaire
Modalités d'inscription	L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits, les effectifs et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.

¹⁹ <https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeDarvoy45150/accueil>

Tarification	Tranches Quotient Familial	Tarif à la journée (Matin et soir) 7h – 18h30	Tarif à la journée (Matin court et soir) 7h45 – 18h30	Tarif « matin long » 7 h - 8h20	Tarif « matin court » 7 h 45 - 8 h 20	Tarif soir long (goûter compris) 16 h 15 - 18 h 30
	< 499	5.25	4.20	2.62	1.31	2.88
	500 à 799	5.72	4.70	2.95	1.48	3.22
	> 800 et NC	6.22	5.20	3.30	1.65	3.55
	Tarif majoré	11	6.50			
Modalités d'information des familles	Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ». Un règlement intérieur est à signer par les familles. Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels. Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.					

B. La pause méridienne

Objectifs et orientations	Respecter les rythmes de vie de l'enfant en tenant compte de la spécificité du moment, faire des temps de repas des moments éducatifs et des temps d'échanges entre les enfants, entre les enfants et les accompagnateurs – développer le savoir vivre ensemble. Faire de la pause méridienne un temps de repos, d'échanges, de jeu et de sociabilisation, d'appropriation de l'espace cour en profitant des projets menés ou aboutis.
Intervenants	Le personnel municipal (animateurs et autres personnels) 1 responsable de restauration et 3 personnels de services/entretien dont un en cours de renouvellement avec recherche d'un profil qui associe service et encadrement/écoute 3 ATSEM pour le premier service 6 agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins Le prestataire du marché de restauration La commune a obtenu un agrément pour un.e volontaire en service civique dans le cadre de l'apprentissage à l'alimentation et la gestion des déchets. Poste non encore pourvu.
Horaires	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 12h00 à 13h45

Description	Hors temps scolaire, la pause méridienne se déroule de 12h00 à 13h45 et se divise en temps d'activités récréatives et de restauration inscrit désormais en temps périscolaire. Il s'agit d'un temps privilégié pour la mise en place d'actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et de la nutrition, du jeu et de la sociabilisation mais aussi de la responsabilisation et l'autonomie. Des actions de communication conduites par le prestataire de la restauration scolaire auprès des enfants peuvent y répondre. La restauration concerne environ : - une soixantaine de maternels et de CP : les ATSEM aident le personnel de restauration en intervenant pour le service. Chaque personnel gère environ 2 tables de 8 enfants chacune - une centaine de primaires. Chaque personnel assure la surveillance puis l'animation d'un groupe de 20 enfants maximum. Hors du temps de repas : cet accueil est un temps de transition avec l'école durant lequel les enfants ont besoin à la fois de se détendre, de se défouler mais aussi de se préparer à retourner en classe dans les meilleures conditions (relaxé, serein). C'est pourquoi est privilégiée durant ce temps une atmosphère dans laquelle l'enfant a le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos, ...). Des ateliers peuvent être proposés sur base de volontariat (percussions, dessins). Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés. Temps libres (intérieur ou extérieur) ou activités proposées (manuelles, sportives, culturelles) afin de permettre aux enfants de choisir leurs activités, leur mode de détente et de s'approprier l'espace. Travail en relation avec le projet NEFLE de l'école (mise en place d'un coin bibliothèque, d'un espace jeu, d'un espace math, d'un espace lecture, le jardin ...) et accès aux installations ludiques et sportives : city stade et gymnase. Les relations avec les enseignantes sont privilégiées car le recueil et le relais d'informations sont indispensables. Les animateurs sont disponibles et bienveillants car c'est un moment de « relâche » et où la fatigue du matin peut se faire sentir, surtout pour les plus petits.
Organisation	1 animateurs pour 14 petits / 1 animateurs pour 18 grands 1 animateur référent par classe + 1 animateur qui accompagne les maternels à la cantine (vérification des enfants présents) 11h45-12h00 : préparation de matériels et échange équipe (informations). Le service se décompose en 2 temps : le premier service est réservé aux maternelles et aux CP qui sont accompagnés au restaurant scolaire par 3 ATSEM et une animatrice de 12h00 à 12h55 avant le temps de récréation de 12h55 à 13h35. Puis préparation au temps de repos pour les PS et MS. Temps de récréation ludique et libre mais accompagné et encadré. Le second service à partir de 12h55 est ouvert aux élémentaires qui sont accompagnés de 2 animateurs. Un temps de récréation et d'activités est d'abord assuré sous la surveillance de l'équipe d'animation. Après le repas à 13h35, le temps est à la transition vers le retour en classe.
Lieux d'intervention	Restaurant scolaire, 23 route d'Orléans, 45 150 DARVOY Cours des écoles élémentaires et maternelles Accueil périscolaire
Modalités d'inscription	L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles. Une

	participation de 0.25 cents a été votée pour financer des activités et des intervenants extérieurs.		
Tarification	TEMPS DU REPAS/PAUSE MERIDIENNE		Journalier
	Tranches Quotient Familial	Repas	Tarif activités (élèves des classes élémentaires)
	< 700	2.70	0.25
	700 à 1900	3.92	
	> 1900	3.97	
	Repas non réservé	7.84	
	Repas fourni par la famille (PAI)	1.1	0.25
	Repas fourni par la famille (PAI) sans réservation	2.2	
Modalités d'information des familles	Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ». Un règlement intérieur est à signer par les familles. Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels. Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.		

C. L'accueil du soir

Objectifs et orientations	Développer une offre éducative de qualité. Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie. Goûter						
Intervenants	Le personnel municipal : 6 agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins. 1 animateur référent pour l'accueil des familles + listing présence (informations à transmettre, point sur la journée de l'enfant ...)						
Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h15 à 18h30 Le service fonctionne ainsi qu'il suit : - 16h15/16h30 : temps de transition entre la fin de l'école et l'accueil périscolaire. - 16h30/17h00 : goûter préparé et pris sur place et temps durant lequel les parents ne peuvent pas venir chercher leurs enfants (sauf motif impérieux) - 17h00/18h30 : animation et activités						
Description	L'accueil du soir est un temps de transition entre le temps périscolaire et le milieu familial. Durant ce temps : Sensibiliser les enfants à goûter à tout (équilibre alimentaire) Atmosphère calme sera privilégiée dans laquelle l'enfant aura le libre choix de son activité (jeux, dessin, activités manuelles, lecture, repos, ...). Les animateurs conseillent, suscitent l'activité ou mettent à disposition du matériel supplémentaire en fonction des besoins observés.						
Organisation	2 animateurs récupèrent les maternels et 1 animateur reste à l'accueil pour réceptionner les petits (lavages de mains) + placement à tables par classe si possible. 2 animateurs récupèrent les grands Nettoyage du goûter : tables - 1 animateur en haut et 1 en bas - Les enfants sont assis tranquillement dans les canapés ou sur l'estrade (canaliser ce moment par des petits jeux, chansons, histoires ...) ou mettre les enfants à l'extérieur. Le personnel assure l'animation du temps d'accueil et veille à ce que les activités se déroulent dans le respect de chacun (enfants et personnels). La municipalité envisage la mise en place d'une aide aux devoirs les lundis et jeudis soirs. Les modalités sont encore en cours d'élaboration (public visé, personnel affecté, locaux disponibles) Les familles sont invitées à récupérer leurs enfants à l'accueil entre 17h 00 et 18 h 30 en se présentant au responsable.						
Lieux d'intervention	Accueil de loisirs et locaux de l'école (en fonction des besoins)						
Modalités d'inscription	L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.						
Tarification		Tranches Quotient Familial	Tarif à la journée (Matin et soir) 7h – 18h30	Tarif à la journée (Matin court et soir) 7h45 – 18h30	Tarif « matin long » 7 h - 8h20	Tarif « matin court » 7 h 45 -8 h 20	Tarif soir long (goûter compris) 16 h 15 - 18 h 30

	< 499	5.25	4.20	2.62	1.31	2.88	
	500 à 799	5.72	4.70	2.95	1.48	3.22	
	> 800 et NC	6.22	5.20	3.30	1.65	3.55	
	Tarif majoré	11	6.50				
Modalités d'information des familles	Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ». Un règlement intérieur est à signer par les familles. Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels. Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.						

D. Les mercredis

Objectifs et orientations	Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie. Pérennisation et prolongement de la mise en place d'un projet annuel autour d'un thème permettant de développer connaissances, pratiques manuels, échanges et visites ou animations proposées par le SJ, entre propositions des équipes d'animation et souhaits de enfants. En 2023, le thème de l'année portait sur la découverte de l'espace, a permis la réalisation de différents supports (planètes, étoiles...) et l'année s'est clôturée avec la cosmorium de la FRJC de la Région Centre Val de Loire. Inscription de ce temps dans le « plan mercredi » depuis 2024.
Intervenants	Le personnel municipal : agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins.
Horaires	Les mercredis de 7 h à 18 h 30, hors jours fériés, à la journée. Les mercredis de 7 h à 12 h 15 sans repas. Les mercredis de 7 h à 13 h 15 avec repas.
Description	2 groupes : - 3 animateurs PS/MS/GS - 2 animateurs CP/CE1/CE2/CM1/CM2
Organisation	Journée type : De 7 h 00 à 9 h 00 : Accueil des enfants. Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes. Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur A 9 h 00 : rassemblement des enfants. Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil.

	De 9 h 10 à 9 h 30 : Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités -Présentation de chaque activité -Organisation des équipes -Choix de l'activité et départ en activité avec l'animateur De 9 h 30 à 11 h 30 : Activités collectives. L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité notamment dans la préparation du repas/pique-nique et/ou du goûter. De 11 h 30 à 12 h 00 : temps de rassemblement : évaluation des activités, choix des activités du temps libre, passage aux toilettes pour se laver les mains. De 12 h à 13 h 15 : Repas au restaurant scolaire ou sous forme de pique-nique au SJ. De 13 h 15 à 13 h 30 :Retour à l'accueil de loisirs et répartition dans les salles d'activités selon le temps libre. En maternelle, les plus petits et ceux qui le souhaitent sont accompagnés à la sieste. L'animateur organise des petits jeux calmes et oriente les enfants vers la salle d'activité choisie du temps libre. De 13 h 30 à 14 h 30 : Maternel : sieste et temps calme Primaire : Temps libre -Ateliers libres (en extérieur ou intérieur), encadrés par des animateurs qui mettent à disposition du matériel et veillent au bon déroulement de ce temps. L'enfant organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité. Les enfants rangent le matériel à la fin du temps libre. De 14 h 30 à 16 h 00 : Rassemblement, présentation et activités collectives. Vérification du listing et comptage des enfants -Présentation de chaque activité - L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité - Rangement du matériel de l'activité. Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter De 16 h 00 à 17 h 00 : goûter à 16 h. L'animateur organise un temps de rassemblement pour faire l'évaluation des activités de l'après-midi. Il prépare et veille au bon déroulement du goûter 17 h à 18 h 30 : les enfants partent de manière échelonnée. Accueil des familles et échanges sur le déroulement de la journée. Ateliers libres jusqu'à l'arrivée des parents.					
Lieux d'intervention	Accueil périscolaire et dortoir de l'école maternelle Gymnase, bibliothèque municipale, parc de la fraternité etc...					
Modalités d'inscription	L'inscription aux services périscolaires est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut être annuelle ou ponctuelle (mois/mois) en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles.					
Tarification	Tranches Quotient Familial	Mercredi matin SANS repas	Mercredi matin AVEC repas	Mercredi matin AVEC pique-nique	Journée entière	Mercredi AVEC pique-nique
	<499	2.41	3.15	4.23	5.25	4.77
	500 à 599	4.40	7.52	5.63	9.67	7.65
	600 à 699	5.37	9.13	7.17	11.82	9.49
	700 à 799	6.34	10.10	8.27	13.97	12.14
	800 à 999	7.37	11.22	9.37	16.50	14.65
	1000 à 1199	7.92	11.77	9.92	17.60	15.75
	1200 à 1399	8.47	12.32	10.47	18.70	16.85
	> 1400 et NC	9.02	12.87	11.02	19.80	17.95
	Tarifs majorés	11	14.85	13	24	22.15

Modalités
d'information
des familles

Un guide des services périscolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire. Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».

Un règlement intérieur est à signer par les familles.

Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.

Des plannings d'activités sont établis pour le mois, mais cela peut varier en fonction de la durée du projet d'animation en cours sur les structures.

E. Les vacances scolaires

Objectifs et orientations	Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant. Socialisation de l'enfant et développement de son autonomie
Intervenants	Le personnel municipal : agents d'animation qualifiés et stagiaires et apprentis en fonction des besoins. Personnel extérieur en fonction des activités proposées.
Horaires	L'accueil de loisirs est organisé durant les vacances scolaires, les premières semaines des vacances d'hiver, de printemps et d'automne et durant le mois de juillet, exceptionnellement en août, hors jours fériés, de 7h30 à 18h30.
Description	En complémentarité des activités périscolaires, des animations sont proposées répondant aux mêmes objectifs et orientations en profitant du temps rendu disponible. Le tout dans le respect des rythmes de l'enfant avec des temps calmes, des périodes d'activités, des périodes de rassemblement et d'échanges. Des sorties sont régulièrement proposées. Des stages sportifs, camps et nuits sous tente sont organisées ponctuellement. Des thèmes sur les vacances sont proposés aux enfants.
Organisation	Journée type (hors sorties) : De 7 h 30 à 9 h 00 : Accueil des enfants et inscriptions. Relever et transmettre sur le cahier d'accueil les informations importantes. Activités libres dans chacune des salles encadrées par un animateur A 9 h 00 : Rassemblement des enfants. Vérification du listing de présences, par groupe, et comptage des enfants. Rangement du matériel utilisé pendant le temps libre d'accueil. Regroupement dans les salles respectives De 9 h 10 à 9 h 30 : Temps de discussion et présentation du déroulement de la journée et des activités - Présentation de chaque activité - Organisation des équipes - Choix de l'activité et départ en activité avec l'animateur De 9 h 30 à 11 h 30 : Activités collectives. L'animateur conduit son groupe sur le lieu de l'activité. L'enfant participe à l'organisation, au déroulement et au rangement de l'activité De 11 h 30 à 12 h 00 : Temps de rassemblement : évaluation des activités, choix des activités du temps libre, passage aux toilettes pour se laver les mains. L'animateur ramène le groupe au calme, propose un temps d'évaluation du matin et répartit les enfants selon leur envie dans les activités du temps libre d'après-repas De 12 h à 13 h 15 : Repas au restaurant scolaire De 13 h 15 à 13 h 30 : Retour à l'accueil de loisirs et répartition dans les salles d'activités selon le temps libre. En maternelle, les plus petits et ceux qui le souhaitent sont accompagnés à la sieste. L'animateur organise des petits jeux calmes et oriente les enfants vers la salle d'activité choisie du temps libre. De 13 h 30 à 14 h 30 : Maternel : sieste et temps calme Primaire : Temps libre -Ateliers libres (en extérieur ou intérieur), encadrés par des animateurs qui mettent à disposition du matériel et veillent au bon déroulement de ce temps. L'enfant organise lui-même son temps libre en respectant les règles de vie et de sécurité. Les enfants rangent le matériel à la fin du temps libre.

	De 14 h 30 à 16 h 00 : Rassemblement, présentation et Activités collectives. Vérification du listing et comptage des enfants -Présentation de chaque activité - L'animateur conduit son groupe d'enfants en activité - Rangement du matériel de l'activité. Temps de rassemblement : évaluation des activités et mise en place du goûter De 16 h 00 à 17 h 00 : goûter. L'équipe d'animation organise un temps de rassemblement pour faire l'évaluation des activités de l'après-midi. Il prépare et veille au bon déroulement du goûter 17 h à 18 h 30 : les enfants partent de manière échelonnée. Accueil des familles et échanges sur le déroulement de la journée. Ateliers libres jusqu'à l'arrivée des parents.																																
Lieux d'intervention	Accueil périscolaire, salle de motricité et dortoir de l'école maternelle Gymnase, bibliothèque municipale, parc scolaire etc... Sur les lieux des sorties organisées																																
Modalités d'inscription	L'inscription à l'ALSH, aux stages, veillées, nuits sous tente, est obligatoire via le Portail Famille (mise en place en septembre 2021). Elle peut se faire à la journée en respectant les délais prescrits et les conditions indiquées dans le règlement intérieur signé par les familles. Les inscriptions aux ALSH se font à la journée.																																
Tarification	<table><tr><th>Tranches Quotient Familial</th><th>Petites et grandes vacances</th><th>Demi-journée adaptation</th></tr><tr><td><499</td><td>5.25</td><td>2.5</td></tr><tr><td>500 à 599</td><td>9.67</td><td>4.5</td></tr><tr><td>600 à 699</td><td>11.82</td><td>5.5</td></tr><tr><td>700 à 799</td><td>13.97</td><td>6.5</td></tr><tr><td>800 à 999</td><td>16.5</td><td>7.5</td></tr><tr><td>1000 à 1199</td><td>17.6</td><td>8</td></tr><tr><td>1200 à 1399</td><td>18.7</td><td>8.5</td></tr><tr><td>> 1400 et NC</td><td>19.8</td><td>9</td></tr><tr><td>Tarifs majorés</td><td>24</td><td>11</td></tr></table>			Tranches Quotient Familial	Petites et grandes vacances	Demi-journée adaptation	<499	5.25	2.5	500 à 599	9.67	4.5	600 à 699	11.82	5.5	700 à 799	13.97	6.5	800 à 999	16.5	7.5	1000 à 1199	17.6	8	1200 à 1399	18.7	8.5	> 1400 et NC	19.8	9	Tarifs majorés	24	11
	Tranches Quotient Familial	Petites et grandes vacances	Demi-journée adaptation																														
	<499	5.25	2.5																														
	500 à 599	9.67	4.5																														
	600 à 699	11.82	5.5																														
	700 à 799	13.97	6.5																														
	800 à 999	16.5	7.5																														
	1000 à 1199	17.6	8																														
	1200 à 1399	18.7	8.5																														
	> 1400 et NC	19.8	9																														
Tarifs majorés	24	11																															
Des activités exceptionnelles peuvent être organisées pendant les vacances d'été et les petites vacances scolaires. Une participation financière sera demandée aux familles en supplément :																																	
<table><tr><th>Type d'activité</th><th>Tarif en euros</th></tr><tr><td>Veillée</td><td>5.5</td></tr><tr><td>Nuit sous tente</td><td>11</td></tr><tr><td>Journée pour les adolescents</td><td>18</td></tr><tr><td>Semaine spéciale « Stage sportif ou tout autre stage à destination des adolescents »</td><td>120</td></tr><tr><td>Club ados</td><td>75/an</td></tr></table>			Type d'activité	Tarif en euros	Veillée	5.5	Nuit sous tente	11	Journée pour les adolescents	18	Semaine spéciale « Stage sportif ou tout autre stage à destination des adolescents »	120	Club ados	75/an																			
Type d'activité	Tarif en euros																																
Veillée	5.5																																
Nuit sous tente	11																																
Journée pour les adolescents	18																																
Semaine spéciale « Stage sportif ou tout autre stage à destination des adolescents »	120																																
Club ados	75/an																																
Modalités d'information des familles	Un guide des services extrascolaires devra être remis aux familles en début d'année scolaire.																																
	Ce guide est mis en ligne sur le site internet de la commune. L'accueil est proposé par le « portail familles ».																																
	Un règlement intérieur est à signer par les familles.																																

Des panneaux d'affichage sont présents sur la structure d'accueil. Les informations sont principalement d'ordre administratif, mais concernent aussi les nouveaux projets et les plannings d'activités en cours, les personnels.
Des plannings d'activités sont établis pour chaque semaine.

F. Encadrement des activités proposées

Si ce PEDT est adopté et accepté, les taux d'encadrement sont régis comme suit :

Les accueils du matin, l'accueil après 16h15 et les temps méridiens seront encadrés conformément à l'article R 227-16 du Code l'action sociale et des familles et au décret N°2013-707 du 2 août 2013 soit :

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus.

Les accueils extra scolaires seront encadrés conformément à l'article R227-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- 1 animateur pour 8 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 mineurs âgés de 6 ans ou plus

Dans le cadre du système dérogatoire de ce décret, la possibilité de prendre en compte pour le calcul du taux d'encadrement les personnes participant avec les animateurs à l'encadrement des enfants facilitera la mise en œuvre des moyens nécessaires.

Les directions des accueils de loisirs sont confiées à Mme Katy Lucas, titulaire d'un BAFD et faisant fonction de directrice du service jeunesse.

Afin de répondre à la demande des familles, de faciliter la cohérence entre l'ensemble des accueils et la réalisation des objectifs du PEDT et projet pédagogique de la commune, le temps de travail du personnel est organisé en cycle scolaire et cycle animation de façon cohérente et régulière. Ceci permet ainsi aux enfants (et aux parents) de retrouver les mêmes personnels sur chaque accueil.

VIII. Pilotage et suivi des actions, évaluation

A. Pilotage

La commission Municipale « enfance – scolaire- jeunesse ». Informée des travaux et actions menées par les élus concernés, elle poursuit les travaux en interne et veille à la mobilisation des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs (budget, locaux, personnels etc...). Elle constitue la base du comité de pilotage.

Le conseil d'école : associé à la mise en œuvre du PEDT, il peut formuler des avis et suggestions sur les activités périscolaires et sur l'organisation, le déroulement de la semaine type et ses conséquences sur les rythmes de l'enfant.

Toute personne dont l'expertise ou la représentativité pourrait justifier d'être intégrée au comité de pilotage peut y être invitée après décision des membres de la commission municipale.

B. Evaluation

L'évaluation ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées, elle doit permettre :

- de communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT
- d'apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants et la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant

Elle devra permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : points forts, points faibles, facteurs explicatifs du constat, ajustements nécessaires, piste d'amélioration.

Les critères d'évaluation du projet devront permettre de juger **la pertinence du projet : il s'agira de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires.**

Indicateurs :

- Fréquence des réunions du groupe de pilotage, représentation effective de tous les acteurs, satisfactions des acteurs éducatifs
- Satisfaction des parents et des enfants sur les actions mises en place, leur diversité, la communication réalisée, moments de rencontre proposés et participation effective des familles
- Satisfaction des acteurs éducatifs sur les conditions matérielles d'intervention, sur la diversité de l'offre proposée

L'efficacité du projet : il s'agira de mesurer les écarts entre les objectifs fixés et les résultats atteints, et de les analyser

Indicateurs :

- Taux de couverture des temps libres de l'enfant
- Mesure de la circulation de l'information entre les acteurs éducatifs et les familles
- Coût consacré aux dépenses de fonctionnement dans le domaine scolaire et périscolaire
- Part supportée par les familles
- Taux de participation des enfants par tranche d'âge, par activité
- Nombre de manifestations, spectacles mis en place dans le cadre des ateliers
- Nombre d'enfants participant aux manifestations et spectacles
- Nombre d'enfant intégrant une association après découverte de l'activité au cours des ateliers
- Nombre d'associations intégrant le comité de pilotage

L'impact du projet : il s'agira d'identifier et de mesurer l'impact sur le public concerné et notamment sur les rythmes de vie de l'enfant et le développement de l'enfant.

Indicateurs :

- Opinion des acteurs éducatifs sur les changements comportementaux des enfants : évolution de la fatigue, la baisse de l'agressivité, le développement de l'attention en classe.
- Ressenti des enfants et des familles : implication des enfants à la conception des activités, mieux être à la maison

En complément, la réalisation d'enquêtes auprès des enfants, personnels, familles pourra enrichir l'évaluation.

Conclusion

Favoriser la réussite des enfants et des jeunes et développer chez eux le sentiment de respect, de partage, de citoyenneté, de responsabilité constitue un engagement fort de la commune. La réussite de ce projet est liée à la mobilisation de l'ensemble des acteurs : enfants, communauté éducative, associations, familles.

Il s'agit d'abord et surtout de donner aux enfants et aux jeunes les outils pour s'épanouir, s'engager, se cultiver afin de devenir de futurs citoyens investis dans leur environnement proche.

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir découvrir leur commune et en connaître la richesse, culturelle notamment, et développer un sentiment d'appropriation, clé de voute de toute vie sur un territoire. Cela doit aussi leur permettre de créer et de participer à des projets, moyens le plus efficace pour ancrer cette appropriation.

Mais le PEDT doit aussi donner les outils aux enfants et aux jeunes de la commune pour se projeter et appréhender le « monde » qui les entoure, que ce soit à l'échelle des communes voisines, de la communauté de communes, de la métropole proche d'Orléans et du département comme de la région et même au-delà.

Appréhender les différentes échelles de territoire pour s'y situer et y évoluer en toute confiance est un des enjeux de ce PEDT.

Enfin, les retours d'expérience et les évaluations régulières doivent permettre à chacun d'apporter des éléments de réflexion et d'amélioration au projet dans une démarche participative et collaborative.

Darvoy le 28 MAI 2026

Le Maire,

M. Marc BRYNHOLE



Restauration scolaire (tarifs en euros) : (décision du conseil municipal du 19 juin 2025)

TEMPS DU REPAS/PAUSE MERIDIENNE	Journalier	
Tranches Quotient Familial	Repas	Tarif activités (élèves des classes élémentaires)
< 700	2.70	0.25
700 à 1900	3.92	
> 1900	3.97	
Repas non réservé	7.84	
Repas fourni par la famille (PAI)	1.1	0.25
Repas fourni par la famille (PAI) sans réservation	2.2	

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (tarifs en euros) :

Tranches Quotient Familial	Petites et grandes vacances	Demi-journée adaptation
<499	5.25	2.5
500 à 599	9.67	4.5
600 à 699	11.82	5.5
700 à 799	13.97	6.5
800 à 999	16.5	7.5
1000 à 1199	17.6	8
1200 à 1399	18.7	8.5
> 1400 et NC	19.8	9
Tarifs majorés	24	11

Des activités exceptionnelles peuvent être organisées pendant les vacances d'été et les petites vacances scolaires. Une participation financière sera demandée aux familles en supplément :

Type d'activité	Tarif en euros
Veillée	5.5
Nuit sous tente	11
Journée pour les adolescents	18
Semaine spéciale « Stage sportif ou tout autre stage à destination des adolescents »	100 (été 2024) 120 (à partir de sept 2024)
Club ados	75/an

Annexes : délibérations fixant les tarifications aux différents services communaux (conseil municipal du 24 septembre 2021, du 7 juillet 2022 et du 7 juillet 2023, 19 juin 2025, 1^{er} avril 2026)

Accueil périscolaire (tarifs en euros) :

Tranches Quotient Familial	Tarif à la journée (Matin et soir) 7h – 18h30	Tarif à la journée (Matin court et soir) 7h45 – 18h30	Tarif « matin long » 7 h - 8h20	Tarif « matin court » 7 h 45 - 8 h 20	Tarif soir long (goûter compris) 16 h 15 - 18 h 30
< 499	5.25	4.20	2.62	1.31	2.88
500 à 799	5.72	4.70	2.95	1.48	3.22
> 800 et NC	6.22	5.20	3.30	1.65	3.55
Tarif majoré	11	6.50			

Mercredi (tarifs en euros) :

Tranches Quotient Familial	Mercredi matin SANS repas	Mercredi matin AVEC repas	Mercredi matin AVEC pique-nique	Journée entière	Mercredi AVEC pique-nique
<499	2.41	3.15	4.23	5.25	4.77
500 à 599	4.40	7.52	5.63	9.67	7.65
600 à 699	5.37	9.13	7.17	11.82	9.49
700 à 799	6.34	10.10	8.27	13.97	12.14
800 à 999	7.37	11.22	9.37	16.50	14.65
1000 à 1199	7.92	11.77	9.92	17.60	15.75
1200 à 1399	8.47	12.32	10.47	18.70	16.85
> 1400 et NC	9.02	12.87	11.02	19.80	17.95
Tarifs majorés	11	14.85	13	24	22.15